



LE 3 MAI 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 3 mai 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4830-030510 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis avril 2010

. Rapport budgétaire mars 2010

4831-030510 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION #4806-060410**
Adoption nouvelle politique salariale pour les emplois d'été

Considérant la résolution #4806-060410 adoptée le 6 avril 2010;

Considérant que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la greffière doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4806-060410 adoptée le 6 avril 2010 et ayant fait l'objet du veto du maire;

b) d'adopter la résolution suivante :

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et plus
DG du Camp d'été	14,75	15,00	15,25	15,50
DGA du Camp d'été	13,75	14,00	14,25	14,50
DG du Camp ados	13,50	13,75	14,00	14,25
Sauveteur en chef	14,00	14,25	14,50	14,75
Camp d'été : moniteurs	9,50	9,75	10,00	10,25
Camp ados : moniteurs	11,00	11,25	11,50	11,75
Sauveteurs	13,00	13,25	13,50	13,75
Ass-sauveteurs	12,00	12,25	12,50	12,75
Chauffeur autobus	14,50	14,75	15,00	15,25
Surveillants, journaliers et préposé, accueil au ski de fond	12,25	12,50	12,75	13,00
Monitrice en chef (natation)	14,75	15,00	15,25	15,50
Moniteur de natation	13,25	13,50	13,75	14,00

4832-030510 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4833-030510 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4834-030510 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1000569 à 1000617	140 051,41 \$
Numéros 1000618 à 1000704	153 480,35 \$
Numéros 1000705 à 1000710	41 024,98 \$

4835-030510 **CORPORATION DE LA COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE MONT STE-ANNE**
. Aide financière

Attendu que la Ville de Beaufré accueillera les Championnats du Monde de vélo de montagne et de trial du 15 août au 5 septembre 2010;

Attendu que cet événement attirera plus de 350 journalistes provenant des cinq continents, 75 à 100 000 spectateurs, près de 3 000 athlètes provenant d'environ 50 pays et procurera des retombées économiques et touristiques de plus de 20 M \$;

Attendu qu'un montant de 20 000 \$ a été prévu au budget 2010 pour appuyer les championnats du monde;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beupré verse la somme de 20 000,00 \$ à la Corporation Coupe du monde de vélo de montagne inc. à titre d'aide financière.

4836-030510 **FÊTE DE LA FIDÉLITÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser l'achat de fleurs pour les couples qui fêteront un anniversaire de mariage (5 ans, 10 ans, 15 ans, etc) lors de la fête de la fidélité.

4837-030510 **VIREMENT DE CRÉDITS**

Attendu la ristourne reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 17 000 \$;

Attendu qu'il y aurait lieu de s'approprier cette somme afin de payer les honoraires de l'architecte pour la préparation des plans du chalet des loisirs et les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour une étude topographique des lieux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de transférer les crédits budgétaires suivants :

Du poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
01-234-11-001	Autres revenus	17 000 \$

Au poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
02-701-50-419	Services professionnels	17 000 \$

4838-030510 **MANDAT À VIGNOLA COMMUNICATION**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'entériner le mandat à la firme « Vignola Communication » pour un montant maximum de 4 275 \$ plus les taxes applicables.

4839-030510 **APPUI PROJET DE LOI C-429**

CONSIDÉRANT que le projet de loi C-429 oblige le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie;

CONSIDÉRANT que le projet de loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois;

CONSIDÉRANT que plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex : la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique, etc.);

CONSIDÉRANT que cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beaufort est la première municipalité de la région de la Capitale-Nationale à avoir adhérer à la Charte Coalition Bois Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de demander aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429 car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière.

4840-030510 **PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

Attendu que la Ville de Beaufort désire participer au *Programme climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) de réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action pour réduire ces émissions conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). La réalisation de l'inventaire et du plan d'action est conditionnelle à l'acceptation par le ministère de la demande d'aide financière sollicitée par la Ville de Beaufort;
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer la convention d'aide financière et tous les autres documents nécessaires à la demande d'aide financière.

4841-030510 **MANDAT À YHC ENVIRONNEMENT**

Attendu que la Ville de Beaufort désire participer au *Programme climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Attendu que la Ville de Beaufort devra procéder à la réalisation de l'inventaire et du plan d'action pour le volet corporatif;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de mandater la firme « YHC Environnement » afin de réaliser l'inventaire et le plan d'action pour le volet corporatif de la Ville, suivant l'offre de services au montant de 21 105 \$ plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'obtention des subventions pour couvrir l'ensemble des frais.

4842-030510 **ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra du 13 au 15 mai 2010 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

4843-030510 **HYDRO-QUÉBEC – ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CABLÉS**

Attendu que Hydro-Québec, en collaboration avec les entreprises de télécommunication et l'Association des compagnies de téléphones du Québec (ACTQ), propose un programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel afin d'embellir les voies publiques qui permettra aux municipalités d'obtenir une aide financière pour procéder à l'enfouissement des réseaux de distribution aériens existants.

Attendu que la Ville de Beauré désire se prévaloir de ce programme d'enfouissement des réseaux câblés applicable pour l'Avenue Royale entre les rues Côté et St-Louis, sur une longueur approximative de 320 mètres.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires afin que la Ville de Beauré s'inscrive à ce programme.

4844-030510 **ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA RÉFECTION DES RUES BEAUREGARD, CÔTÉ, ROYALE, ET PRÉVOST**

Attendu la résolution #4760-01031 adoptée le 1^{er} mars 2010 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres publiques;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'étude de dix (10) soumissions :

SNC Lavalin inc.	Aecom-Tecsult inc.
Génio experts-conseils	BPR Infrastructure inc.
CIMA	Teknika HBA inc.
Dessau inc.	Consultants EnviroConseil inc.
Les Consultants SM inc.	Roche Ltée, Groupe-conseil

Attendu que sept (7) soumissionnaires ont franchi l'étape d'ouverture de prix;

Attendu que la firme CIMA a obtenu le meilleur pointage suite à l'application de la formule prévue au document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « CIMA » au montant de 158 025,00 \$ incluant les taxes applicables et ce, conformément au devis de la Ville et à la soumission de la firme CIMA.

4845-030510 **LE MAGNIFIQUE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de louer le rez-de-chaussée de l'édifice de l'ancienne Caisse populaire à l'organisme « Le Magnifique » pour un montant de 3 000 \$ par année plus les taxes applicables et d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le bail.

4846-030510 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES PIGNONS (TERRAIN 14)**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4847-030510 **PIGNONS SUR MONT – PROJET DE LOTISSEMENT**

Attendu que Pignons-sur-Mont Inc. a déposé une nouvelle version du plan projet de lotissement, soit la version 5, préparée par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, minute 15614 en date du 18 mars 2010, ainsi qu'une proposition des phases de réalisation préparée par leur firme d'ingénierie BPR pour le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu que le plan projet de lotissement a fait l'objet d'une analyse de la part du service de l'urbanisme et il est conforme au Règlement de lotissement numéro 968;

Attendu que pour s'assurer de la pérennité et de la rentabilité de ce projet, il s'avère judicieux, pour ce cas particulier où environ 130 terrains unifamiliaux isolés et jumelés sont projetés, de réaliser le projet en plusieurs phases d'autant plus que tous les travaux municipaux sont assumés à 100% par les promoteurs;

Attendu que le service des travaux publics a été consulté et la proposition faite par la firme d'ingénierie BPR est acceptable;

Attendu qu'en vertu du Règlement de lotissement numéro 968, article 4.6.2, tout propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

- a) s'engager à céder gratuitement à la municipalité un terrain qui, de l'avis du Conseil, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
- b) verser une somme à la municipalité;
- c) faire un tel engagement et effectuer un tel versement.

Cette contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels correspond:

- dans le cas d'une contribution en terrain seulement, à cinq pour cent (5%) de la superficie totale du terrain dans l'endroit qui, de l'avis du Conseil, convient à ses fins;
- dans le cas d'un versement seulement, au paiement d'une somme de cinq pour cent (5%) de la valeur du site;
- dans le cas d'une combinaison de contribution en terrain et de versement, à cinq pour cent (5%) de la valeur du site pour le total de la cession et du versement;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que dans ce projet, la localisation des parcs et espaces naturels n'est pas optimale où l'on propose un espace sous la ligne hydro-électrique et un autre espace dans une ancienne sablière et par conséquent qu'ils ont une valeur nominale très faible.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver la version 5 du plan projet de lotissement préparée par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, minute 15614 en date du 18 mars 2010 aux conditions suivantes :

- 1- Que le Conseil municipal exige, lors de la signature de l'entente relative aux travaux municipaux pour la réalisation de la phase 2 du projet, que le promoteur verse une somme d'argent à la municipalité correspondant à un montant de 5% de la valeur du site de la phase 2, avant l'approbation du plan relatif à une opération cadastrale.
- 2- Que Pignons-sur-Mont Inc. devra faire préparer un plan cadastral conforme au plan projet de lotissement préalablement à la signature de l'entente relative aux travaux municipaux.
- 3- Que le choix de la localisation d'un terrain pour fins de parc devra se faire lors de la réalisation de la phase 3 parmi les terrains compris au cœur du développement et ce, suivant une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.
- 4- Qu'il devra y avoir des négociations entre le promoteur et le Conseil municipal pour la réalisation de la phase 4 du projet où des parcelles de terrains appartiennent à la Ville de Beupré, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4848-030510 **CAICOS CORPORATION – TRAVAUX DE STABILISATION ET D'EMBELLEMENT (COTEAUX MONT STE-ANNE)**

Attendu que Caïcos Corporation a déposé un document préparé par Terralpha concernant les travaux de stabilisation et d'embellissement des terrains 1, 2, 3 et d'une partie du terrain de la copropriété compris dans le projet domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne;

Attendu que ce document fait suite à la recommandation de l'ingénieur Denis St-Cyr en date du 10 décembre 2009 à l'effet que les promoteurs doivent réaliser au printemps 2010 des travaux de stabilisation à l'aide d'ensemencement hydraulique sur toute la surface des matériaux de remblai;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que les travaux de stabilisation et d'embellissement des terrains 1, 2, 3 et une partie de la copropriété sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'ils répondent à la recommandation de l'ingénieur Denis St-Cyr en date du 10 décembre 2009;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les travaux de stabilisation et d'embellissement, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4849-030510 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DES MÉSANGES (VILLAS MONT STE-ANNE)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire Villas Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, les constructions sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4850-030510 **APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONNEL CAMÉLÉON**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter le devis préparé par M. Richard Lampron pour l'achat d'un véhicule multifonctionnel;

- b) d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à procéder à l'appel d'offres publiques.

4851-030510 **MANDAT À TECHNI-GÉNI - DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP**

(Installation de lampadaires rue Industrielle)

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser la firme « Techni Génie » et/ou M. Richard Lampron, directeur du service des travaux publics à compléter la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP relativement à l'installation de lampadaires dans l'emprise de la rue Industrielle, le tout suivant l'offre de services du 20 octobre 2009.

4852-030510 **CONDUITE CIMENT-AMIANTE**

Certificat de réception définitive des ouvrages

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception définitive des ouvrages relativement à la conduite ciment amiante.

4853-030510 **TARIFICATION CAMPS D'ÉTÉ ET ADOS – NON RÉSIDENTS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de fixer la tarification au même montant que l'année 2009 selon la grille tarifaire suivante :

Camp d'été		Camp ados	
1 semaine	100,00 \$	1 semaine	175,00 \$
6 semaines	434,00 \$	6 semaines	800,00 \$
7 semaines	507,00 \$		
8 semaines	579,00 \$		
Service de garde pour l'été	70,00 \$		
Service de garde pour une semaine	15,00 \$		

4854-030510 **ENTENTE CLUB DE SOCCER COSTE DE BEAUX-PRÉS ISLE D'ORLÉANS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente avec Le Club de Soccer Coste des Beaux-Prés Isle d'Orléans.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures (conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial) des rues Prévost, Côté, Beauregard et Royale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit (8) personnes sont présentes et différentes questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Coupe d'arbres dans le développement « Villa Mont Ste-Anne »
- Site de compostage (dépotoir)
- Localisation d'un garage – remplissage – tuyau - servitude
- Procédures AbitibiBowater
- Véhicule multifonctionnel Caméléon
- Déneigement de la Ville
- Appel incendie

4855-030510 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 35.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe